

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2011 - 355 du 17 mai 2011
portant ratification du protocole relatif à la Banque Africaine
d'Investissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 24 - 2011 du 17 mai 2011 autorisant la ratification du
protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du
Gouvernement.

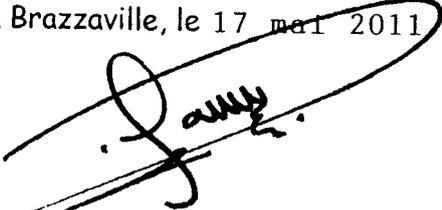
DECRETE :

Article premier : Est ratifié le protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement
dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2011

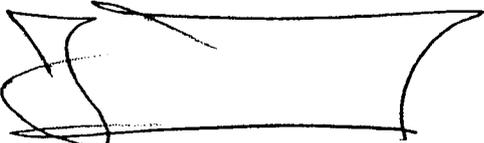
2011 - 355

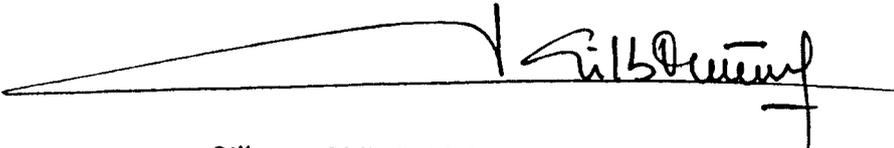

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Le ministre des finances, du budget et
du portefeuille public,


Basile IKOUBE.-


Gilbert ONDONGO.-